Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 16 (1908)

Heft: 1

Artikel: Appareil pour ressusciter les lapins... et, peut-être, les hommes

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-682512

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Croix-Rouge et à gagner de nouveaux membres à cette société, leur but est de faire de la propagande.

2° Le prix d'entrée est fixé à 50 centimes par personne. Les entrées servent en première ligne à couvrir les frais supportés par la Société centrale pour le mécanicien et les appareils à projections, et qui sont de fr. 40 par jour, environ. Le surplus des entrées est alloué en parts égales à la Société centrale et à la Société qui a organisé la conférence.

3° La société sous les auspices de laquelle une conférence à projections est donnée, doit garantir à la caisse centrale une somme minimale de fr. 40.

4° Elle doit s'occuper de trouver un local permettant de faire des projections, contenant au moins 120 places assises, et un conférencier auquel le Secrétariat central communiquera à l'avance un exemplaire de l'explication des clichés avec le texte de la conférence.

5° Elle adressera le lendemain de la conférence, au Secrétariat central de la Croix-Rouge, à Berne, une somme fixe de fr. 40 à laquelle sera ajoutée la moitié du surplus de la recette brute.

6° Elle s'occupera — à ses frais — de la publicité nécessaire à faire avant la conférence (annonces, affiches, vente des billets, etc.).

7° L'aide nécessaire pour l'installation de l'appareil à projections sera donnée au technicien pendant la journée de la conférence.

Les sociétés de la Suisse romande qui ont l'intention d'organiser en février et mars des conférences, feront bien de s'adresser *avant la fin de janvier, au Secrétariat central de la Croix-Rouge à Berne,* qui leur fera parvenir les formulaires d'adhésion nécessaires.

Nous prions les comités que cela concerne, et toutes les sociétés que ces conférences peuvent intéresser, de donner une attention toute spéciale à ce nouveau moyen de propagande en faveur de la Croix-Rouge.

Nous ne doutons pas que le succès de ces conférences sera tout aussi grand dans la Suisse romande qu'il l'est actuellement dans la Suisse allemande, et c'est la raison pour laquelle nous souhaitons recevoir de nombreuses demandes de la partie française de notre pays qui est plus spécialement le berceau de l'œuvre de la Croix-Rouge internationale.

La Direction
de la Société centrale suisse de la Croix-Rouge.

Appareil pour ressusciter les lapins..... et, peut-être, les hommes

Les divers procédés de respiration artificielle employés pour ranimer les asphyxiés sont à la fois très lents et peu énergiques; en effet, il faut employer pendant *des heures* la méthode de Sylvestre qui fait artificiellement l'inspiration et l'expiration, ou encore les tractions rythmées de la langue, avant d'abandonner un asphyxié, un submergé. Le travail est si fatigant qu'un homme seul y suffit difficilement. Mais voici qu'un savant américain, le professeur Poë vient d'inventer un appareil très simple qui semble marquer, dans cet ordre d'idées, un réel progrès.

Deux cylindres munis de pistons sont

reliés par des tuyaux en caoutchouc respectivement à la bouche et aux narines des sujets, et bouchent hermétiquement ces trois orifices. Dans les cylindres courent des pistons que l'on actionne à la main, comme une pompe de bicyclette, à la cadence des mouvements respiratoires: on chasse ainsi par un coup de piston l'oxygène contenu dans le 1er cylindre dans les poumons de l'asphyxié, tandis qu'au moyen du second piston on aspire les gaz délétères accumulés dans la cage thoracique.

Cet appareil dont la manutention est excessivement simple a tout d'abord été essayé sur des lapins auxquels ont avait administré suffisamment de morphine et d'éther pour les mettre en état de mort apparente. Sans intervention, ces lapins pouvaient être considérés comme régulièrement morts. Or, au moyen de l'appareil Poë, ces lapins ont été « complètetement ressuscités » en six minutes! On a, de même, ramené à la vie un chien asphyxié pendant quarante minutes au moyen de gaz acétylène, et ne donnant plus signe de vie. Il paraît même que pour dégriser un ivrogne ivre-mort, quelques coups de piston suffisent.

Ces expériences curieuses permettent d'augurer de bons résultats quand on appliquera le procédé à ranimer les noyés ou autres asphyxiés,..... mais il faudra avoir sous la main un appareil de Poë; comme celui-ci fera sans doute défaut au moment opportun, contentons-nous — en attendant sa vulgarisation — de bien savoir faire la respiration artificielle par la compression thoracique et de nous exercer aux tractions rythmiques de la langue.

Dr M.

Le dispensaire des samaritains de Genève

Dans toutes les régions de la Suisse s'ouvrent des cours de Samaritains ayant pour but de propager la connaissance des premiers secours en cas d'accident. Ces cours ont également pour mission de former un personnel que la Croix-Rouge utiliserait en cas de conflagration sur notre territoire.

Malheureusement, malgré toute la perfection de ces divers enseignements, les élèves ainsi formés ont encore beaucoup à apprendre. Il leur manque forcément cette pratique du malade, ces mille riens que peut procurer seule une longue expérience acquise par des soins réels auprès de véritables blessés.

C'est pourquoi, sans doute, nos dirigeants semblent placer toutes leurs espérances en les gardes-malades professionnelles.

Toutefois, s'il n'est pas possible aux Sociétés de Samaritains de former un personnel aussi expérimenté que celui des écoles d'infirmières, elles peuvent néanmoins perfectionner leur enseignement par la création de dispensaires.

Dans cet ordre d'idées, l'exemple fourni par la Société des Samaritains de Genève est à retenir. Une de ses principales branches d'activité est son dispensaire de soins gratuits pour blessés indigents, justiciables d'un traitement de petite chirurgie.

Une salle spacieuse, pourvue d'un matériel modeste mais suffisant, est réservée à ce service au local de la Société, rue du Prince 5. Tous les jours, de 4 à 5 heures, quelques dames samaritaines, sous la direction d'un membre du conseil médical de la Société, prodiguent des soins aux blessés qui viennent nombreux à la